

COMMENT RÉALISER LES RADIOS DE DYSPLASIE DE VOTRE CHIEN

Dans les documents suivants vous trouverez :

PAGE 1 : le protocole du dépistage radiographique de la dysplasie coxo-fémorale

PAGE 2 : l'attestation qui sera remplie par votre vétérinaire

PAGE 3 : le document à remplir par le propriétaire du chien et les pièces à fournir au Professeur GENEVOIS, lecteur officiel du Club du Cursinu :

- 1 enveloppe timbrée pour transmission au Club (à adresser à Isabelle FOATA, responsable « radios » du Club du Cursinu)
- 1 enveloppe timbrée à votre adresse
- Le règlement de 30€ par chèque à l'ordre du Professeur GENEVOIS

PAGE 4 : Modalités pratiques d'expédition

Le Club transmettra **OBLIGATOIREMENT** les résultats à la Société Centrale Canine

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Isabelle FOATA
Responsable « radios » du Club du Cursinu
Porto-Pollo
20140 SERRA DI FERRO

Tél : 06 86 71 69 14

Mail : siteinternetcursinu@gmail.com

*Professeur J.-P. GENEVOIS
Membre de la Commission Scientifique de la SCC
Responsable du Groupe de Travail Affections Ostéo-Articulaires
Expert de la Procédure d'Appel de la SCC
BP 88
69751 CHARBONNIERES LES BAINS CEDEX*

PROTOCOLE DU DEPISTAGE RADIOGRAPHIQUE DE LA DYSPLASIE COXO-FEMORALE

Le dépistage radiographique officiel de la dysplasie coxo-fémorale (DCF) s'effectue sur une radiographie en incidence ventro-dorsale, membres postérieurs en extension. L'animal doit être âgé de 12 mois minimum au moment de la radiographie (certains clubs imposent un âge de 16 mois, chez les races géantes l'âge minimum est souvent de 18 mois : il est préférable de contacter le club pour confirmation).

La taille du film doit permettre d'inclure au minimum sur le cliché les deux articulations coxo-fémorales, les fémurs et les deux rotules. Il est souhaitable de pouvoir visualiser le bassin dans sa totalité, bien que ceci soit impossible chez les races géantes.

La circulaire FCI 81/2007 en date du 02/07/2007 impose de recourir à un procédé (anesthésie générale ou sédation poussée) permettant d'obtenir une parfaite myorésolution. Un cliché réalisé chez l'animal « vigile » (non médicalisé) ne peut donc faire l'objet d'une analyse pour dépistage officiel de la DCF. La présence d'une grille antidiffusante améliore considérablement la qualité des clichés.

Le chien est placé en décubitus dorsal, le plan sagittal perpendiculaire au plan de la table de radiographie. Le bassin doit être en extension complète, parfaitement parallèle au plan du film, sans bascule latérale. Les membres postérieurs sont en extension complète, parallèles entre eux et parallèles à l'axe du rachis. Sur les chiens de grande taille ou particulièrement musclés, chez lesquels il est difficile d'étendre complètement les membres postérieurs sans qu'il y ait rotation du bassin ou écartement des postérieurs lorsqu'on "descend" les membres postérieurs vers la table, on peut intercaler un coussin de mousse (de 10 à 15 cm d'épaisseur) entre la table et les jarrets de l'animal. Une rotation interne des grassets doit amener les rotules en position supérieure et médiane (rotules "au zénith").

Après développement du cliché, le positionnement correct est contrôlé en vérifiant l'égalité de largeur des ailes et des cols de l'ilium, la symétrie et l'égalité des foramen obturés, la symétrie des images trochantériennes, le parallélisme des fémurs entre eux et avec le rachis, la position médiane des rotules sur la trochlée fémorale.

En cas de radiographie numérisée, sauf en cas de téléchargement des clichés au format DICOM sur le portail myvetsxl, le format officiel reste le tirage sur film transparent (les images sur CDRom/DVD/Clé USB ne sont pas acceptées). Le taux maximal de réduction de la taille de l'image est de 25%.

Le cliché doit être identifié **de manière infalsifiable au sein même de l'émulsion radiographique, ou dans le cliché numérique** (les renseignements doivent se lire par transparence). Les indications à porter sont les suivantes :

Nom de l'animal
Numéro de tatouage ou d'identification électronique
Race, Sexe
LOF
Date de naissance
Nom du vétérinaire pratiquant l'examen, Date de la prise de cliché
Latéralisation droite- gauche

Une attestation doit être délivrée par le vétérinaire effectuant la radiographie, qui certifie avoir vérifié lui-même le numéro de tatouage ou d'identification électronique de l'animal et sa conformité avec celui indiqué sur le cliché radiographique. Ce document, qui ne fait état d'aucun résultat préalable, doit par ailleurs préciser les conditions de réalisation de la radiographie (anesthésie générale ou sédation, nature du protocole utilisé).

N.B. Les clichés s'écartant du protocole énoncé ci-dessus ne permettent pas d'effectuer une lecture de dépistage fiable et sont retournés à leur expéditeur.

Le protocole d'expédition des clichés au lecteur est fixé en accord avec le club de race : contacter ce dernier avant tout envoi (coordonnées des clubs disponibles auprès de la SCC : 01 49 37 54 00)

ATTESTATION

Je soussigné(e), Docteur Vétérinaire
N° d'inscription à l'Ordre des Vétérinaires.....
exerçant à :
certifie :

- avoir vérifié personnellement le tatouage N°.....

Le N° d'immatriculation électronique (puce) :

du chien (nom) :

de sexe M / F

race....., né(e) le

LOF N°.....

appartenant à

M.,Mme.....

- et avoir pratiqué la radiographie de dépistage de la dysplasie de la hanche et/ou du coude sur cet animal le

N° de téléchargement sur le portail myvetsxl (le cas échéant) :

- sans préparation médicamenteuse
- sous sédation(préciser protocole)
- sous anesthésie générale (préciser protocole)

Fait à, le

Signature et cachet

DEPISTAGE OFFICIEL DE LA DYSPLASIE DE LA HANCHE OU DU COUDE
Demande de lecture de radiographie(s) numérisée(s) téléchargée(s) sur le portail internet

NB. Cette demande (ainsi que le chèque d'honoraires et les documents d'accompagnement énumérés plus bas) doit être adressée au lecteur officiel suivant le même protocole d'expédition que celui qui est prévu, en accord avec le club de race, pour l'analyse d'une radiographie « argentique ». Si le protocole prévoit un passage obligatoire des radiographies par le club de race, c'est au club de race que l'envoi de ce document doit être effectué (contacter le club pour connaître les éventuelles modalités spécifiques de traitement des envois)*

Il est fortement recommandé, avant l'envoi du dossier, de demander au vétérinaire de vous communiquer le numéro de téléchargement du dossier radiographique afin d'éviter que le lecteur ne reçoive une demande de lecture alors que les clichés ne figurent pas encore sur le site internet.

Je soussigné(e)

Adresse et N° de téléphone

Demande la lecture de la (des) radiographie(s) numérisée(s) réalisé(e)s le

Par le docteur vétérinaire

Exerçant à (nom de la ville et N° de département)

N° de téléchargement sur le portail myvetsxl :

Et concernant mon chien (nom de l'animal)

De race

Identifié sous le N° (tatouage ou puce électronique)

Je joins à cet effet l'attestation vétérinaire de vérification de l'identité de l'animal, précisant les modalités de réalisation de l'examen radiographique, une copie du pedigree ou du certificat de naissance de l'animal, une enveloppe timbrée (50 grammes) à mon adresse, une enveloppe timbrée (20 grammes) adressée au responsable « radios » du club de race, ainsi que les honoraires (hanches seules : 30 € TTC, hanches + coudes : 50 € TTC, par chèque à l'ordre de Professeur JP GENEVOIS) correspondants à la réalisation de l'examen.

J'atteste par ailleurs que mon animal n'a pas déjà fait l'objet d'une demande officielle de lecture d'un cliché de dépistage de la dysplasie de la hanche et/ou du coude, et qu'à ma connaissance il n'a subi aucune intervention chirurgicale susceptible de modifier l'aspect radiographique des hanches lors de sa croissance.

Cet examen rentrant dans le cadre d'un dépistage officiel, j'autorise le lecteur à communiquer le résultat de la lecture au club de race. J'autorise le club de race à utiliser le résultat dans le cadre de sa politique de lutte contre l'affection dépistée, à le faire figurer sur des document émis par le club, et, le cas échéant, à le communiquer à la Société Centrale Canine.

Fait à

le

Signature

Modalités pratiques d'expédition des clichés de dépistage de la dysplasie coxo-fémorale et/ou de la dysplasie du coude.

4

Professeur J.P. GENEVOIS

Adresse d'expédition: (des clichés et de tout courrier relatif au dépistage)

Professeur J.P. GENEVOIS - BP 88 - 69751- CHARBONNIERES LES BAINS- Cedex

NB : Aucun envoi ne doit m'être adressé ni déposé à l'École Vétérinaire de Lyon

Contenant:

Ne pas utiliser de cylindres ou de boîtes en carton, qui s'avèrent très difficiles à manipuler vu le nombre d'envois à traiter. Utiliser de grandes enveloppes, qu'il est possible de renforcer si elles ne le sont pas au départ. Attention, les cylindres et contenants en carton éventuellement employés ne sont JAMAIS retournés : prévoir une enveloppe de réexpédition (éventuellement confectionnées « manuellement » avec du papier Kraft).

Placer dans l'enveloppe:

- La demande de lecture d'un cliché numérisé, ou le cliché argentique de dépistage, vierge de toute annotation préalable, et convenablement identifié : Nom du chien, tatouage ou N° de transpondeur, N° de LOF, race, sexe, date de naissance, Nom du vétérinaire, date de prise de cliché, latéralisation droite-gauche. Ces informations doivent être photographiées au sein de l'émulsion. Tout rajout a posteriori est susceptible d'être contrefait et est donc non conforme. Les radiographies numérisées doivent être téléchargées par le vétérinaire sur le site internet <http://www.myvetsxl.com> ou être imprimées sur support transparent (format 1/1 obligatoire pour les coudes, réduction de 25% tolérée pour les hanches). Les images sur CD Rom ou DVD ne sont pas acceptées).

- une copie du pedigree ou du certificat de naissance. Si le chien n'est pas inscrit au LOF, le préciser SVP

- l'attestation du vétérinaire certifiant le contrôle du tatouage (ou le N° de puce) et les conditions de réalisation (Anesthésie générale, sédation) de la radiographie. Ce document ne doit faire état d'aucun résultat d'analyse du cliché.

- pour les radiographies argentiques ou les radiographies numérisées imprimées sur film transparent, une enveloppe grand format (identique à celle utilisée pour l'envoi), pré-timbrée (3,20 euro) et portant l'adresse de réexpédition du cliché et du résultat (à défaut, joindre 4,80 euros en timbres-postes). **Il n'est pas possible, compte tenu des manipulations nécessaires, de recycler l'enveloppe d'expédition initiale.** L'absence d'enveloppe de retour va de pair avec la mise en instance de l'envoi correspondant. Toute enveloppe insuffisamment timbrée est réexpédiée sans rectification du timbrage, et fait donc l'objet d'une surtaxe.

- pour les radiographies numériques téléchargées, une enveloppe ordinaire, timbrée à 1,60 euro, à l'adresse du propriétaire

- un chèque d'honoraires à l'ordre de "Professeur J.P. GENEVOIS" d'un montant de 30 euros par analyse (si Hanches + Coudes = 50 euros).

- une enveloppe ordinaire, timbrée à 0,80 euro, à l'adresse du responsable du club de race, agréé par ce dernier pour recevoir le double de la feuille de lecture.

Lors de leur réception, les enveloppes contenant les demandes d'analyse ou les clichés à analyser sont traitées dans l'ordre, selon leur date d'expédition (cachet de la poste). Aucun "traitement individuel" et en urgence des clichés (pour cause de saillie, vente, confirmation, exposition, nationale d'élevage etc...) n'est matériellement possible. Aucun résultat n'est transmis par téléphone, fax ou messagerie électronique. Ne pas attendre donc le dernier moment pour faire effectuer, ou pour expédier, une radiographie.

Les délais de réception du résultat sont d'environ **45 jours à compter de l'arrivée des radiographies à Charbonnières les Bains.**

Pour me contacter : écrire à l'adresse de Charbonnières les Bains. L'absence de secrétariat spécifique à l'activité de lecture des clichés ne me permet malheureusement pas de traiter les appels téléphoniques.

NB. Le dépistage officiel s'effectue après l'âge de 12 mois. Les clichés effectués avant cet âge permettent, dans certains cas, de se prononcer sur l'existence d'une dysplasie coxo-fémorale. Un cliché ne mettant en évidence aucune anomalie chez un jeune animal (moins de 12 mois) ne permet cependant pas d'affirmer que les hanches seront normales à l'âge légal du dépistage.

La circulaire FCI du 2 juillet 2007 **impose** de procéder à une sédation profonde ou à une anesthésie générale pour effectuer un dépistage officiel de la dysplasie coxo-fémorale.